

Genève, le 26 janvier 2021

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes BUREAU DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS (BIE)

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Mardi 2 février 2021 à 10 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

Créé en 2002, le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) a pour mission générale de favoriser la cohésion sociale et l'intégration des 200'000 personnes étrangères qui composent la population genevoise. Son action s'inscrit dans le programme d'intégration cantonal (PIC) qui inclut, depuis le 1^{er} mai 2019, la mise en œuvre et le pilotage du concept genevois de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Ce dernier vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle d'une population étrangère spécifique, à savoir celle relevant du domaine de l'asile.

Rattaché administrativement au département de la cohésion sociale (DCS), le BIE dispose d'un budget annuel d'environ 12 millions, dont 9 millions provenant de la Confédération.

Vu les enjeux importants pour le canton d'une intégration des étrangers réussie, ceux-ci représentant 40% de sa population totale, et au regard des difficultés notamment rencontrées en matière d'intégration professionnelle des réfugiés, la Cour des comptes a décidé de mener un audit de performance du BIE.

Les travaux de la Cour ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le rôle du BIE dans la politique cantonale d'intégration ;
- Les prestations délivrées par le BIE et leur suivi, avec un examen particulier des prestations rendues dans les domaines des langues et de l'employabilité ;
- Les ressources du BIE.

L'analyse a été menée sous l'angle des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité liés à la performance publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Note : les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes (info@cdc-ge.ch) d'ici au 1^{er} février 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes
courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch